



Regroupement étudiant de common law en français
57, rue Louis Pasteur, Pièce 384
Ottawa (Ontario)
Canada K1N 6N5
recléf@uottawa.ca

Lundi le 21 novembre 2011

François Larocque
Vice-doyen et Professeur agrégé
57, rue Louis Pasteur, Pièce 377
Ottawa (Ontario)
Canada K1N 6N5

Cher vice-doyen Larocque,

Nous désirons par la présente lettre, vous partager nos inquiétudes par rapport à la participation des étudiants du Programme de common law en français et ses programmes conjoints aux concours de tribunal-école interuniversitaires.

Certains de nos membres nous ont indiqué leur déception quant au processus de sélection des équipes. Premièrement, nous sommes avisés que le Comité de sélection était composé uniquement des membres du personnel du Programme de common law en anglais. Nous suggérons qu'il serait idéal si le Comité de sélection était composé d'au moins un membre du corps professoral du Programme de common law en français à l'avenir.

Deuxièmement, nous sommes informés que plusieurs de nos membres n'ont pas pu assister à la session d'information pour les concours de plaidoiries interuniversitaires. Il appert que la session d'information a eu lieu pendant le cours d'Introduction à la procédure civile (CML 2709A), un cours obligatoire de notre programme. Il nous a été indiqué que par le temps que cette situation a été adressée, plusieurs des équipes de tribunal-école avaient déjà été formées et que ceux et celles qui n'avaient pas pu assister à la séance d'information ne pouvaient poser leur candidature pour ces équipes. Nous sommes d'avis qu'avec un membre du corps professoral du Programme de common law en français siégeant au Comité de sélection, ce genre de conflit pourrait être évité.

Par ailleurs, nous aimerions saisir cette occasion pour encourager la Section de common law à examiner la possibilité d'établir une équipe composée d'étudiants du Programme de common law en français pour le concours Laskin. Nous croyons que ceci est une bonne idée pour plusieurs raisons. D'abord, le Programme de common law en français compte plus d'étudiants que la totalité de plusieurs des autres facultés de droit au pays : il n'y a donc pas un manque de talent dans notre programme. De plus, le concours Laskin est un concours pancanadien et bilingue, qui pourrait ainsi bénéficier de la participation des deux programmes de common law français de notre pays. Comme vous le savez, les programmes de common law en français offerts par l'Université de Moncton et l'Université d'Ottawa sont très uniques et jouent un rôle vital dans la promotion et l'épanouissement des minorités linguistiques au Canada. Leur participation au concours Laskin devrait être considérée comme un atout au concours, lui qui reflète la diversité juridique et la dualité linguistique au Canada.

Nous soulignons aussi que les étudiants du Programme de common law en français sont obligés de remplir leur exigence de tribunal-école en français. Déjà l'occasion de participer à un concours de tribunal-école en français est plus limitée comparée à nos pairs du côté anglais. La création d'une équipe de Laskin pour notre programme permettrait à plus d'étudiants de satisfaire ce critère.

Rappelons également qu'en vertu de sa loi habilitante, l'Université d'Ottawa a un devoir de favoriser le développement du bilinguisme et du biculturalisme et de préserver et développer la culture française en Ontario. Nous sommes d'avis que les suggestions que nous proposons permettront à l'Université d'Ottawa à respecter ses obligations.

Veuillez agréer, vice-doyen Larocque, l'expression de nos sentiments distingués.

Albert Nolette
Président
Regroupement étudiant de common law en français
Albert.Nolette@gmail.com

CC : Doyen Bruce Feldthusen